



2023/30

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE  
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
GENISSAC (GIRONDE)**

<p><b>DATE DE CONVOCAION</b></p> <p><b>29 MARS 2023</b></p>	<p><b>L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE JEUDI 6 AVRIL A DIX-HUIT HEURES</b></p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de <b>Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, Maire.</b></p>
<p><b>DATE D'AFFICHAGE</b></p> <p><b>29 MARS 2023</b></p>	<p><b>Étaient présents :</b> M. BAGGIO Jean-Marie, Mme HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Mme BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LE LEU Pascal, Mme L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Mme PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, Mme PALLUET Laurence, M. LEROY-LANSARD Pierre, Mme MAURI Fabienne, M. MARIE Bertly.</p>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 14</b></p> <p><b>VOTANTS : 17</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p><b>Pouvoirs :</b> Mme SICHE Delphine donne pouvoir à Mme PEETERS Stéphanie, Mme BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Emeline, M. CALISTO David donne pouvoir à M. LEROY-LANSARD Pierre.</p> <p><b>Absente excusée :</b> Mme DAVID Sylvie</p> <p><b>Absent :</b> M. LASSALLE Jérôme</p>
<p><b>OBJET :</b> Création d'un pumptrack : analyse des offres et attribution du marché</p>	<p>M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.</p>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p><b>29 MARS 2023</b></p>	<p><b>VU</b> la délibération du Conseil Municipal n° 2021/04 du 16 janvier 2023 approuvant le lancement de la consultation de la conception - réalisation d'un pumptrack,</p> <p>Monsieur Benoit CHAPUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Affaires Sportives informe l'Assemblée Délibérante des points suivants :</p>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p><b>29 MARS 2023</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la consultation portant sur la conception-réalisation d'un pumptrack a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée,</li> <li>- il s'agit d'un marché public de conception-réalisation,</li> <li>- le marché n'est pas alloti,</li> </ul>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 14</b></p> <p><b>VOTANTS : 17</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- l'avis de publicité est paru dans le Journal le Résistant le 19 janvier 2023 et a été mis en ligne sur le site du profil acheteur de la Commune : <a href="https://demat-ampa.fr">https://demat-ampa.fr</a> ainsi que sur le site internet de la Commune le 18 janvier 2023,</li> <li>- la date limite de réception des offres était fixée à lundi 6 mars 2023 à 12 h 00,</li> <li>- le jugement des propositions a été effectué au moyen des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Prix : 40%</li> <li>* Valeur technique de l'offre : 55 %</li> <li>* Protection de l'environnement : 5 %</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>OBJET :</b> Création d'un pumptrack : analyse des offres et attribution du marché</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le pouvoir adjudicateur se réservait la possibilité de négocier avec le ou les candidats,</li> <li>- l'estimation du Maître d'Ouvrage pour la totalité du marché s'élève à 165 000 € H.T soit 198 000 € T.T.C,</li> <li>- la commission MAPA s'est réunie le 17 mars 2023 à 14 h 00 pour l'ouverture des plis,</li> <li>- 3 offres ont été déposées par voie dématérialisée sur le site du profil acheteur dans les conditions et les délais impartis,</li> <li>- ces 3 offres ont été jugées recevables et complètes et ont été analysées,</li> <li>- la commission MAPA s'est de nouveau réunie le 27 mars 2023 à 14 h 00 pour l'analyse des offres.</li> </ul> <p>Après examen des offres par la Commission MAPA et étude du rapport d'analyse des offres établi par Monsieur Benoit CHAPUS, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire délégué aux Affaires Sportives, l'offre de l'entreprise BIKE SOLUTIONS apparaissait comme la mieux disante.</p> <p>Par conséquent, Madame le Maire a proposé d'attribuer le marché de conception-réalisation d'un pumptrack comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de l'entreprise BIKE SOLUTIONS pour un montant de <b>163 892,00 € H.T soit 196 670,40 € T.T.C</b></li> </ul> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, <b>à l'unanimité,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DECIDE D'ATTRIBUER</b> le marché de conception-réalisation comme suit :</li> </ul>

<p><b>DATE DE CONVOCATION</b></p> <p>29 MARS 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offre de la SARL BIKE SOLUTIONS dont le siège social est situé 155/157 Cours Berriat 33 028 GRENOBLE Cedex 1 pour un montant de <b>163 892,00 € H.T soit 196 670,40 € T.T.C</b></li> </ul>
<p><b>DATE D’AFFICHAGE</b></p> <p>29 MARS 2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> Madame le Maire ou son représentant à signer le marché relatif à la conception-réalisation du pumptrack ainsi que toute décision concernant les avenants et l’ensemble des documents se rapportant au marché.</li> </ul>
<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b></p> <p><b>EN EXERCICE : 19</b></p> <p><b>PRÉSENTS : 14</b></p> <p><b>VOTANTS : 17</b></p> <p><b>QUORUM ATTEINT</b></p>	<p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p>
<p><b>OBJET :</b> Création d’un pumptrack : analyse des offres et attribution du marché</p>	<p>Le Maire,</p> <p></p> <p>Emeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p></p> <p>Le Secrétaire de séance,</p> <p></p> <p>Jean-Marie BAGGIO</p>

Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le



ID : 033-213301856-20230406-202330-DE